

MALADIES NEUROMUSCULAIRES ET VACCINATION COVID-19

De façon générale, la filière FILNEMUS recommande la vaccination contre la COVID-19 chez les patients neuromusculaires.

1. Quels sont les patients neuromusculaires considérés comme prioritaires ?

Sont considérés comme prioritaires, les patients neuromusculaires une neuropathie, une myopathie, une myasthénie ou une amyotrophie spinale, si leur pathologie est associée à au moins un des facteurs de risque suivants :

- Insuffisance respiratoire avec capacité vitale forcée < 70%
- Insuffisance cardiaque
- Traitement par corticoïdes ou immunosuppresseur au long cours (sauf pour les vaccins vivants atténués qui sont contre indiqués)

Si vous avez un doute pour savoir si vous êtes prioritaire, vous pouvez contacter votre médecin traitant ou votre centre de référence.

2. Y-a-t-il des maladies neuromusculaires pour lesquelles les vaccins sont contre-indiqués ?

Non, il n'y a pas de contre-indications spécifiques aux chez les patients neuromusculaires. La vaccination ne doit pas être faite chez les patients présentant des allergies sévères, les femmes enceintes et les personnes ayant eu une COVID-19 dans les 3 mois.

3. Les vaccins sont-ils compatible avec mon traitement habituel ?

De façon générale, ces vaccins sont compatibles avec les traitements spécifiques des maladies neuromusculaires. Les patients inclus dans un essai thérapeutique doivent se mettre en relation avec le médecin qui les suit dans le cadre de protocole AVANT de se faire vacciner. Pour de plus amples précisions vous pouvez vous référer au document long sur le site www.filnemus.fr ou demander conseil à vos médecins en cas de doute.

4. J'ai déjà présenté une COVID-19, dois-je quand même me faire vacciner ?

Si vous avez présenté une COVID-19 confirmée par un test PCR ou un test antigénique, vous n'êtes pas considéré comme prioritaire pour la vaccination. Celle-ci est déconseillée si cette infection date de moins de 3 mois. Si elle date de plus de 3 mois, il vous sera conseillé de vous faire vacciner en même temps que la population générale.

5. Ai-je besoin d'une ordonnance pour pouvoir être vacciné ?

Cela va dépendre de votre âge et du caractère prioritaire ou non :

- Si vous avez plus de 75 ans : vous pouvez directement prendre rendez-vous dans le centre de vaccination de votre choix sans ordonnance
- Si vous avez moins de 75 ans et que vous êtes considéré comme prioritaire : il vous faudra une ordonnance qui peut être établie par votre médecin traitant
- Si vous avez moins de 75 ans et que vous n'êtes pas considéré comme prioritaire : il vous faudra attendre les phases ultérieures de la campagne de vaccination.

En cas de doute, contactez votre médecin traitant ou votre centre de référence.

6. Serai-je vacciné par mon centre de référence ?

Non, la vaccination sera effectuée dans les centres de vaccination pour le moment.

7. Serai-je vacciné par mon médecin traitant, mon infirmière ou mon pharmacien ?

Pas pour l'instant. Les vaccins actuellement disponibles nécessitent d'être conservés à des températures de -80 à -20°C et sont conditionnés par lots de 5, cela complique leur logistique. Toutefois les choses vont très probablement changer quand le vaccin d'Astra-Zeneca sera disponible car il se conserve plus simplement au réfrigérateur entre +2 et +6°C.

8. Comment trouver le centre de vaccination le plus proche et prendre rendez-vous ?

Sur le site internet sante.fr vous trouverez la liste des centres de vaccination listés par départements. Le nombre de centre va augmenter dans les semaines qui viennent. N'hésitez pas à vérifier régulièrement ce site. Vous pouvez aussi contacter le **0800 009 110**.

9. La filière FILNEMUS va-t-elle suivre la sécurité et l'efficacité des vaccins ?

Oui, l'observatoire de la vaccination contre la COVID-19 chez les patients neuromusculaires (étude Va-C-NEMUS) sera lancé dès qu'il aura reçu toutes les autorisations. Si vous acceptez d'y participer vous aurez simplement à répondre à une enquête sur votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone tous les mois. Dès que cette étude sera opérationnelle vous serez informés sur le site www.filnemus.fr ou par votre centre de référence.

10. Ou trouver des informations plus détaillées ?

Si vous avez des doutes ou besoin de précisions, vous retrouverez le document complet de FILNEMUS sur la vaccination pour les patients neuromusculaires sur la page d'accueil du site www.filnemus.fr. Vous pouvez aussi contacter votre médecin traitant ou votre centre de référence.

Un suivi rapproché, comme pour tout vaccin !

En France, afin de mieux connaître les effets des vaccins contre la COVID-19, la filière FILNEMUS met en place un suivi, avec le soutien des centres de référence et de compétences neuromusculaires et des associations de patients (AFM-Téléthon, Association Française Contre l'Amylose, AMMI, AFNP, CMT-France...). L'objectif sera d'affiner ces recommandations en temps réel.

Vous serez prochainement sollicités par votre neurologue pour y participer que vous soyez ou non vaccinés.

On rappelle par ailleurs que :

- Le maintien des gestes barrière et de la distanciation sociale garde une importance majeure dans la prévention même en cas de COVID-19 préalable.
- La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire.
- On ne sait pas si une infection précédente par SARS-CoV-2 confère une immunité protectrice et durable.